

# association STOP SUICIDE

C/o Maison des Associations  
Rue des Savoises 15  
1205 Genève  
+41 22 320 55 67  
info@stopsuicide.ch

CCP 17-296132-8

*Parrainée par Fabienne BUGNON*

*Membre Association internationale prévention suicide IASP  
Membre Initiative prévention suicide Suisse IPSILON*

Aux organismes partenaires de  
STOP SUICIDE

Genève, le 4 juillet 2008

## **E-mail d'informations aux organismes partenaires de STOP SUICIDE numéro 4 – 30 juin 2008**

Mesdames et Messieurs, chers collègues,

Vous n'avez pas reçu, à fin mai ou fin avril 2008, d'e-mail d'informations de notre part. Non que nous n'en ayons pas eu envie, mais simplement parce que nous avons été débordés et que nous avons dû nous concentrer sur nos activités durant cette période – et nos examens pour certain-e-s d'entre nous !

### **Contenu du n° 4 et parution du n° 5**

Nous souhaitons par ce numéro faire plusieurs « mises-à-jour » :

- situation parlementaire, qui a beaucoup évolué depuis la fin de la session d'été des Chambres fédérales, et élargissement sur le Conseil de l'Europe et l'Union européenne ;
- situation de l'Initiative « Pour une protection face à la violence des armes » ;
- Concours artistique.

Enfin, nous vous donnerons également l'essentiel des informations sur l'état actuel de la campagne du 10 septembre (Journée mondiale de prévention du suicide).

L'e-mail d'information n° 5 paraîtra à la mi-août 2008 et contiendra les informations complètes sur la campagne du 10 septembre.

## Politique nationale de prévention et de promotion de la santé

### *Résultat de l'Examen périodique universel*

STOP SUICIDE a déposé un rapport dans le cadre de l'Examen périodique universel de la Suisse par le Conseil des droits humains de la Suisse ce printemps. STOP SUICIDE a également participé au travail d'une coalition de quarante ONG à ce propos.

Dans ce cadre, nous avons formulé un état des lieux du suicide et de la prévention du suicide en Suisse, dénonçant l'inactivité des autorités fédérales :

- les actions des cantons et les initiatives privées régionales sont louables, mais elles nécessitent un renforcement de la coordination nationale et un encouragement au niveau de la Confédération, afin d'en garantir l'efficacité ;
- les différents offices et instituts compétents en matière de prévention et promotion de la santé au niveau de la Confédération devraient également intégrer le suicide comme priorité ;
- enfin, un renforcement du soutien à la recherche académique sur ce thème est indispensable en Suisse, tant nous manquons de données spécifiques à notre pays et nos cantons.

La Suisse a en effet une obligation à agir, afin de garantir à toute personne de jouir du meilleur état de santé physique et mentale qu'elle soit capable d'atteindre (art. 12 Pacte I). L'inactivité de la Suisse est donc difficilement justifiable avec ces obligations internationales.

Lors de la réunion du groupe de travail, l'Allemagne, la Grande-Bretagne et Cuba sont intervenus pour demander des explications à la Suisse. Dans sa question écrite d'avance, l'Allemagne a été très claire : « *Selon STOP SUICIDE, "il n'existe en Suisse ni programme ni objectif fédéral de prévention du suicide". Quelles mesures le Gouvernement Suisse va-t-il prendre pour faire face à ce problème tant au niveau fédéral que local ?* »

C'est la première fois que l'obligation d'agir d'un État en matière de santé mentale est aussi clairement soulevé au Conseil des droits humains (ou dans feu la Commission du même nom). Le Comité des droits de l'enfant avait déjà soulevé la question du suicide. Avec ce rapport et les interventions des États, un réel pas en avant est fait en la matière.

### *Le Parlement s'empare de la prévention du suicide des jeunes*

Retour en Suisse : l'Office fédéral de la santé publique estime dans son avant-projet de loi sur la prévention et la promotion exclut explicitement la prévention du suicide de son avant-projet de loi sur la prévention et la promotion de la santé, considérant que le suicide n'est « que » la conséquence de la dépression, donc qu'il « suffit » de dépister la dépression.

Deux anciennes Présidentes de l'Assemblée fédérale ont déposé des textes lors de la session d'été des Chambres fédérales. Thérèse MEYER-KAELIN, Conseillère nationale fribourgeoise et Présidente de l'Assemblée fédérale en 2005, a déposé une initiative parlementaire ; Liliane MAURY-PASQUIER, Conseillère des États genevoise et Présidente de l'Assemblée fédérale en 2002, a, quant à elle déposé une interpellation.

Les deux textes demandent que la prévention du suicide des jeunes soit considérée comme une priorité de santé publique par la Confédération.

Thérèse MEYER-KAELIN exprime clairement que « *la prévention du suicide des jeunes n'est pas un problème que l'on peut ignorer au plan fédéral. Améliorer les connaissances scientifiques et soutenir les initiatives locales et cantonales est en effet de compétence fédérale, de même que la coordination de ces initiatives locales et cantonales.* » Liliane MAURY-PASQUIER demande notamment au Conseil fédéral « *comment [il] explique le refus actuel de l'OFSP d'intégrer la question du suicide, a fortiori du suicide des jeunes, à la future loi sur la prévention et la promotion de la santé* ».

Par ailleurs, durant la Session d'été, différentes interpellations et postulats ont également été déposés par d'autres élues et élus sur ce thème.

## *Loi de prévention et promotion de la santé*

Le Département fédéral de l'intérieur a ouvert la procédure de consultation concernant l'avant-projet de loi fédérale sur la prévention et la promotion de la santé. La procédure de consultation durera jusqu'au 31 octobre 2008. Vous pouvez prendre connaissance des informations sur le site du DFI (<http://www.bag.admin.ch/themen/gesundheitspolitik/00388/01811/>) et nous vous invitons à nous faire part de vos commentaires, ainsi qu'à les envoyer à IPSILON d'ici au 31 août 2008.

## *L'Assemblée délibérative du Conseil de l'Europe et l'Union européenne veulent plus de prévention du suicide des jeunes*

L'Assemblée délibérative du Conseil de l'Europe a adopté une résolution de prévention du suicide, issue de la Commission des questions sociales, de la santé et de la famille, dans laquelle la Suisse est représentée par Liliane MAURY PASQUIER.

Le premier article de la résolution est clair : « *Le suicide des adolescents est devenu aujourd'hui un grave problème de santé publique. Sous-estimé, il fait pourtant des dizaines de milliers de morts chaque année – plus que les accidents de la route. Il est fréquemment la conséquence de facteurs aussi bien psychologiques que sociaux. Bien souvent, c'est un appel au secours et un signe de grande souffrance.* »

La suite de la résolution est un véritable programme d'action pour les États membres, dont la Suisse. L'Assemblée articule ce programme autour de 15 actions, afin de permettre « *[le] dépistage et la prévention du suicide* ». En voici une sélection :

- se saisir de cette question et en faire une priorité politique ;
- soutenir la recherche scientifique existant et promouvoir de nouvelles recherches ;
- fournir une éducation à la santé dans les établissements d'enseignement primaire et secondaire mais également prévenir la violence et l'intimidation à l'école ;
- mettre en place une formation pour le personnel soignant afin qu'il puisse identifier les personnes à risque et faire de la suicidologie une discipline indépendante ;
- renforcer les politiques de lutte contre l'abus de stupéfiants et d'alcool chez les mineurs ;
- améliorer la connaissance médicale du suicide des adolescents et de ses symptômes ;
- combattre toute banalisation du suicide chez les adolescents ;
- restreindre, dans la mesure du possible, tous les moyens permettant de se suicider ;
- promouvoir la coopération avec les médias ;
- offrir des renseignements ciblés, des conseils et une assistance sur le suicide, dans le cadre de la mise en œuvre de la Recommandation du Comité des ministres sur des mesures visant à promouvoir la valeur de service public d'Internet ;
- renforcer les mesures pour lutter contre l'homophobie par des actions éducatives et des groupes de dialogue favorisant l'acceptation de soi et celle des autres ;
- renforcer la mise en réseau des associations, des ONG et des services publics.

L'Union européenne a adopté un Pacte européen en faveur de la santé mentale et du bien-être à l'occasion de la Conférence sur la santé mentale qui a lieu le 13 juin 2008 à Bruxelles.

Il s'agit de la première Conférence où sont rassemblés des ministres, des experts, des patients, des professionnels de la santé, des chercheurs, des personnalités de premier plan et d'autres acteurs afin de se mettre d'accord sur les actions communes à mener dans le futur pour améliorer la santé mentale de la population en Europe. Le pacte invite les différentes parties à mener des actions en partenariat. Il reconnaît les avantages sanitaires, sociaux et économiques que procure une population en bonne santé mentale et la nécessité de débarrasser les maladies mentales de leur caractère tabou et honteux. Selon les estimations, 11 % des Européens sont atteints d'une forme de maladie mentale chaque année. Ces troubles peuvent déboucher sur le suicide.

Une personne se suicide toutes les neuf minutes dans l'Union européenne. Afin de faire face à ce problème et de tirer profit de l'expérience des uns et des autres, les ministres et experts de toute l'Europe se sont engagés à agir ensemble en se fixant cinq priorités : la prévention du suicide et de la dépression ; la santé mentale chez les jeunes et l'éducation ; la santé mentale sur le lieu de travail ; la santé mentale chez les personnes âgées ; la lutte contre la stigmatisation et l'exclusion sociale.

Ces informations du Conseil de l'Europe et de l'Union européenne sont importantes pour les milieux de prévention du suicide et de promotion de la santé, au moment où ce sujet est d'actualité en Suisse, vu les réactions aux Chambres fédérales.

→ *Plus d'informations : <http://www.stopsuicide.ch/Lois-de-prevention->*

*Pour toute question ou information complémentaire, merci de vous adresser à Florian IRMINGER, coordinateur, [florian@stopsuicide.ch](mailto:florian@stopsuicide.ch) ou 022 320 55 67.*

## **Initiative « Protection face à la violence des armes »**

L'Initiative « Protection face à la violence des armes » a toutes les chances d'aboutir durant l'été. À ce jour, plus de 90'000 signatures sur les 120'000 nécessaires (légalement 100'000, mais 20'000 signatures de sécurité sont nécessaires) ont été récoltées, alors que la période légale de 18 mois de récolte de signatures ne s'est ouverte que le 4 septembre 2007. STOP SUICIDE va continuer à récolter des signatures à différentes occasions et selon les forces humaines disponibles durant l'été.

Nous vous encourageons à signer et faire signer cette Initiative à votre entourage.

→ *Plus d'informations : <http://www.stopsuicide.ch/Lois-de-prevention->*

*Pour toute question ou information complémentaire, merci de vous adresser à Florian IRMINGER, coordinateur, [florian@stopsuicide.ch](mailto:florian@stopsuicide.ch) ou 022 320 55 67.*

## **Concours artistique**

En 2007, STOP SUICIDE a lancé dans les différents établissements postobligatoires genevois, un Concours artistique nommé « 5 sens pour vivre ». Ce Concours était ouvert aux jeunes de 14 à 25 ans, pour leur permettre de s'exprimer sur le suicide par la promotion du bien être, plus précisément par l'expression de sentiments de vie positifs.

Au total 75 participantes et participants nous ont envoyé leurs œuvres.

Une soirée d'exposition et de remise de prix a eu lieu au Moulin à danse de Genève le 16 mai 2008, avec la participation d'Olivier MARILLIER, Mister Suisse romande 2008, qui a récompensé chacun des participants et leur a remis leurs prix.

STOP SUICIDE, avec l'accord des participants au Concours, propose une exposition ambulante qui permettra de parler de la problématique du suicide. Cette exposition ambulante s'adresse en premier lieu aux établissements postobligatoires et permet d'encadrer une action de prévention du suicide des jeunes dans un établissement, lui donnant une visibilité de plusieurs jours et utilisant des œuvres de jeunes de l'âge des personnes dans l'établissement.

→ *Plus d'informations : <http://concours.stopsuicide.ch>*

*Pour toute question ou information complémentaire, merci de vous adresser à Vanessa BIANCO, responsable du pôle milieu scolaire, [vanessa@stopsuicide.ch](mailto:vanessa@stopsuicide.ch) ou 022 320 55 67.*

## 10 septembre Journée mondiale de prévention du suicide

STOP SUICIDE avait déjà présenté le sens, les objectifs et les moyens de sa campagne organisée à l'occasion de la Journée mondiale de prévention du suicide du 10 septembre dans l'e-mail d'information n° 3 <sup>1</sup>.

### *Diffusion & actions de terrain*

Cette année à nouveau, la campagne connaîtra une large diffusion.

D'une part, cette campagne va être diffusée au « grand public » par un affichage au sein des Transports publics – notamment grâce à un rabais important sur les prix de publicités dont nous remercions d'ores et déjà chaleureusement TPG Pub SA –, dans les cafés, restaurants et lieux culturels et dans les villes et communes participantes. D'autre part, des actions de terrain auprès des jeunes s'organisent dans une volonté de toucher notre public cible par des événements qui ont du sens pour eux.

Ainsi, les Maisons de quartiers, les écoles et les communes nous accueillent et permettent la mise en place d'actions pertinentes. Nous avons déjà une dizaine d'actions en cours de réalisation.

Pour l'heure, nous avons déjà différents événements organisés :

- Avec la coopération de la Maison de quartier de Plainpalais et la participation de jeunes rappers pour un concert sur le thème du suicide le 5 septembre au soir.
- Le 6 septembre de 13h à 19h un stand sera tenu au Domaine de la Pastorale lors du Rallye des jeunes organisés par Mandat international.
- Le 18 septembre de 18h30 à 21h un atelier d'écriture de textes de rap aura lieu à la Maison de quartier de la Jonction.
- Le 24 septembre, un atelier de poterie se tiendra à la Maison de quartier des Pâquis, les CréAteliers, avec qui nous avons fait un atelier bande dessinée l'année dernière.

Ces quatre événements sont d'ores et déjà fixes et viennent en sus de l'événement du 10 septembre lui-même. Le 10 septembre aura lieu, non seulement notre événement-phare, et notre action sera relayée dans le canton de Neuchâtel par l'Association BUS 13 qui tiendra un stand à Yverdon-les-Bains. Le 10 septembre donc, STOP SUICIDE organisera un événement à midi, dont les modalités doivent encore être fixées. **Réservez toutefois d'ores et déjà l'heure du déjeuner du 10 septembre 2008 pour participer à cet événement !**

### *Vous souhaitez organiser un événement ?*

Notre campagne du 10 septembre s'axe autour d'événements organisés dans des lieux différents et avec des sujets et des supports différents.

Votre association, votre Maison de quartier, votre école, votre institution souhaite également être partie de cette campagne ? Aucun problème : contactez sans hésiter STOP SUICIDE !

### *Campagne en Suisse-allemande*

À la réponse de nombreuses demandes issues de communes vaudoises et neuchâteloises, et en collaboration avec les acteurs spécifiques de chaque lieu, STOP SUICIDE organise différents

---

<sup>1</sup> Peut être téléchargé sur <http://www.stopsuicide.ch/sources/reseau/080308Numero3.pdf>

événements également dans ces deux cantons et la campagne d'affichage a été commandée aussi bien par des communes genevoises que neuchâteloises et lausannoises.

À l'initiative d'IPSILON (Initiative pour la prévention du suicide en Suisse), la campagne sera reprise par les organismes membres d'IPSILON qui le désirent. Nous élargissons ici l'appel d'IPSILON et invitons votre organisme à nous contacter si elle souhaite participer également.

→ Plus d'informations : <http://www.10septembre.ch>

Pour toute question ou information complémentaire, pour participer à la campagne, merci de vous adresser à Marie LIÈVRE, stagiaire pôle sensibilisation, [sensibilisation@stopsuicide.ch](mailto:sensibilisation@stopsuicide.ch) ou 022 320 55 67.

### **Merci à Bénédicte MAZEL !**

Bénédicte MAZEL a effectué un stage de cinq mois au pôle coordination de STOP SUICIDE. Elle était en charge directement du programme « renforcement du réseau » et, licenciée en sciences politiques, elle a été directement impliquée dans le travail à l'ONU et aux Chambres fédérales, ainsi que la rédaction de documents pour le réseau. Nous la remercions ici, car le lancement du programme « renforcement du réseau » n'aurait été possible sans son appui essentiel et sa parfaite maîtrise des dossiers<sup>2</sup>.

Nous lui souhaitons une bonne continuation dans sa vie professionnelle !

→ Celles et ceux qui ont été en contact avec Bénédicte MAZEL seront dès à présent directement en contact avec Florian IRMINGER, coordinateur ([florian@stopsuicide.ch](mailto:florian@stopsuicide.ch) ou 022 320 55 67).

En vous en souhaitant une bonne réception, nous vous prions d'agréer, Mesdames et Messieurs, chers collègues, au nom de STOP SUICIDE, nos salutations les meilleures.

Sylvia NISSIM *resp. pôle sensibilisation*

Vanessa BIANCO *resp. pôle milieu scolaire*

Marie LIEVRE *stagiaire pôle sensibilisation*

Florian IRMINGER *coordinateur*

Pauline BORSINGER *présidente du Comité*

#### **E-mail d'informations aux organismes partenaires de STOP SUICIDE - n° 4**

Sur la base d'une liste d'organismes, que STOP SUICIDE espère élargir au fur et à mesure du développement de ses activités, dont STOP SUICIDE se sent proche et avec lesquels elle collabore, les e-mails d'informations sont envoyés au plus une fois par mois.

Notre but est d'informer, aussi tôt que possible, des activités que STOP SUICIDE entreprendra : cet e-mail d'informations doit permettre à chacun des organismes de savoir ce que nous faisons et de s'y impliquer s'il le désire.

Ces e-mails d'information font partie intégrante du programme de renforcement du réseau que STOP SUICIDE développe. Ce programme est un moyen indispensable à la réalisation des activités de prévention de STOP SUICIDE, tant STOP SUICIDE a besoin de ses organismes partenaires. Il s'agit aussi de mettre en lumière, auprès des autorités, les activités de prévention du suicide.

Pour retrouver les numéros antérieurs des e-mails d'informations : <http://www.stopsuicide.ch/E-mails-d-informations>

Pour demander à ne plus recevoir ces e-mails, il suffit d'écrire à [info@stopsuicide.ch](mailto:info@stopsuicide.ch).

<sup>2</sup> La présentation des programmes de STOP SUICIDE a été faite dans l'e-mail d'informations no 2 (<http://www.stopsuicide.ch/sources/reseau/080227Numero2.pdf>)